*Pour information, avant les 3 mois précédant le terme du contrat de location, ce courrier doit être :*

* *Soit notifié par courrier recommandé avec accusé de réception (et doit impérativement être réceptionné par le locataire avant les 3 mois précédant le terme du contrat de location)*
* *Soit signifié par acte d’huissier*
* *Soit remis en main propre contre récépissé ou émargement*

*Le congé doit être notifié à chacun des époux ou partenaires de PACS (à moins que l’existence de l’un d’eux n’ait pas été préalablement portée à la connaissance du bailleur) ou à chacun des colocataires.*

**[Prénom et Nom du bailleur]**

[Adresse du bailleur]

**[Prénom et Nom du locataire]**

[Adresse du locataire]

Fait à [Ville], le [Date]

*Par courrier recommandé avec accusé de réception*

*Lettre recommandée n°[Numéro figurant sur le recommandé]*

**Objet : Congé pour reprise du logement**

[Madame, Monsieur,]

Votre bail concernant le logement situé [Adresse du logement], conclu le [Date de signature du bail], vient à expiration le [Date du terme du contrat de location].

Par la présente, et conformément à l’article 25-8 de la loi du 6 juillet 1989, je vous donne congé pour ce logement.

Ce congé est motivé par la reprise du logement à titre de résidence principale par :

**Prénom** : [Prénom de la personne qui habitera le logement]

**Nom** : [Nom de la personne qui habitera le logement]

**Nature du lien existant avec le propriétaire du logement** : [le bailleur, son conjoint, le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité enregistré à la date du congé, son concubin notoire depuis au moins un an à la date du congé, ses ascendants, ses descendants ou ceux de son conjoint, de son partenaire ou de son concubin notoire]

**Adresse du bénéficiaire** : [Adresse actuelle de la personne qui va reprendre le logement]

**Motif de la décision de reprise** : [Motif]

Le bail prendra donc fin le [Date du terme du contrat de location], date à laquelle les lieux devront être libérés. Il vous est toutefois possible de quitter le logement avant cette échéance si vous le souhaitez et sous réserve de m’en informer dans un délai raisonnable.

Vous ne serez alors redevable du loyer et des charges que pour le temps où vous aurez réellement occupé le logement.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en conséquence toutes dispositions afin de trouver un autre logement et de me restituer le logement en bon état de propreté, de réparations locatives et conforme à l’état des lieux d’entrée dressé le [Date de l’état des lieux d’entrée].

Je vous propose d’établir l’état des lieux de sortie prévu par les articles 3-2 et 25-5 de la loi du 6 juillet 1989 dès que vos meubles auront été déménagés du logement, soit au plus tard à la fin du bail, le [Date du terme du contrat de location]

Je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir me faire savoir si la date proposée d’état des lieux vous convient ou de m’en proposer une autre, dans le cas où vous souhaiteriez libérer les lieux de façon anticipée.

Je vous restituerai le dépôt de garantie au plus tard dans le délai légal après la remise des clés dans les conditions prévues à l’article 22 de la loi du 6 juillet 1989.

Restant à votre entière disposition pout toute précision et dans l’attente de vos éventuelles propositions pour une date d’état des lieux ou de remise des clés, je vous prie de croire, [Madame, Monsieur,], en mes sentiments dévoués et les meilleurs.

[Signature]

**[Prénom et Nom du bailleur]**